

L'Ambassade
Présence française
Presse et communication
Humanitaire et Développement
Politique
Economie et commerce
Culture et Education
Union Européenne
Venir en France
Vivre et voyager à Sri Lanka et aux Maldives

Signature d'un accord concernant l'amélioration d'hôpitaux situés dans la zone touchée par le Tsunami de 2004

Le secrétaire d'Etat sri lankais à la santé a signé le 13 novembre 2009 un contrat pour un montant de 9,5 millions d'euros avec la société française Euroformed portant sur l'amélioration des conditions de prise en charge des urgences dans les hôpitaux, principalement ceux situés dans les zones touchées par le Tsunami en 2004. Le bénéficiaire local est le Ministère de la Santé et de la Nutrition (Ministry of Healthcare and Nutrition).

Le projet s'inscrit dans le cadre du protocole financier signé le 17 septembre 2009, au titre de la Réserve Pays Emergents (RPE, destinée à financer des projets de développement mettant en valeur l'expertise des entreprises françaises), dans le contexte de l'intervention post-tsunami de la France, décidée par le Président de la République. Ce prêt du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie s'élève à 9 529 000 d'euros, d'une durée de 20 ans, dont 5 années de période de grâce, à un taux d'intérêt de 0,6 % par an.

Destiné à la modernisation de près de 25 hôpitaux publics, le projet sera réalisé par un consortium dont la société Euroformed, spécialisée dans le montage de projets hospitaliers, est le chef de file. Ce consortium est composé des sociétés Schiller Medical, LSB et Oxyplus pour la fourniture des matériels et équipements. Six blocs opératoires aux normes européennes sont prévus, dix unités autonomes de production d'oxygène médical, deux laboratoires de cathétérisme cardiaque et la fourniture de 20 unités de défibrillateurs et de nombreux autres équipements médicaux.

